

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 3 Février 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , CRUZ Marie-Louise, GARRON Patricia, CASTOR Violette , AVANIAN Jacques
CONSTANS Noël, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard

▪ **ACTES BUDGETAIRES : AVENANT n° 1 RELATIF à la TELETRANSMISSION des DOCUMENTS BUDGETAIRES**

M. Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité , le ministère de l'intérieur a mis en place un outil dénommé **ACTES** (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permettant de simplifier les échanges avec les Collectivités locales .

La commune par délibération en date 03 Décembre 2010, a décidé d'adhérer à ce dispositif, qu'il y aurait lieu de compléter afin de télétransmettre les documents budgétaires (BP, BS, Décisions modificatives , CA) .Le Conseil Municipal est favorable à l'Avenant n° 1 relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes Budgétaires

▪ **DROIT de PREEMPTION URBAIN : LES PLANETS B 128-384**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 02 Décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé « Les Planets » cadastré section B n° 128 et B 384 appartenant aux Consorts DAUPHIN .

Après l'entrevue avec le représentant de la SAFER, qui a exposé le rôle de cet organisme, et les différents projets présentés par des agriculteurs pour l'exploitation de ces parcelles , Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent maintenir leur position de préemption. Le conseil municipal *Par 5 Voix pour (Rouvier D , Messenger D, Castor V, Avanian J, Zerdoumi R) et 4 Abstentions(Garron J-M, Constans N , Cruz M-l, Marguet M)*

- maintient le Droit de préemption sur les parcelles « Les Planets » B 128 et 384
- souhaite l'établissement d'une convention de location d'une durée maximale, avec Mr

Garron sylvain, Agriculteur, pour l'exploitation de ces terres

• **DECLARATION DROITS de PLANTATION**

Concernant le projet de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 , le Conseil Municipal adopte la motion

- demandant au gouvernement et au Chef de L'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaire à la formation d'une majorité qualifiée ,
- invitant le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ,
- Demandant à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative .

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- Aide au Judo Olympique Varois d'Aups 100 €.
- Travaux du Cours : Lancer le marché pour les travaux en Septembre
- Devis Démontage de l'ancien parc pastoral St Estève : Voir possibilité de remise

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 10 Février 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.